



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 7 NOVEMBRE 2018
à 17h45

Présidence: GALLE Philippe

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHASLE Pierre, GABUT Thierry, TERCIER Pierre

Assistent : CHEVALLIER Martine,
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),
MICHAU Gilles.

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLE

Le Président informe le Bureau sur le point ci-dessous :

1.1- Informations régionales

1.1.1- Finances

Compte tenu de la situation financière préoccupante de la Ligue, un comité exécutif financier est créé au sein de la Ligue. Philippe GALLE fait partie de ce comité. Une analyse des comptes sera faite prochainement.

1.2- Informations départementales

1.2.1- Discipline

Le litige du District avec le RICHELAI S. a fait l'objet d'une audience de conciliation au C.N.O.S.F. le mardi 30 octobre à Paris. Patrick BASTGEN dument mandaté pour représenter le District à celle-ci, explique aux membres du Bureau le déroulement de cette audience. Un mémoire sur la position du District dans ce litige a été présenté préalablement au conciliateur. Ce dernier, après avoir écouté les deux parties, a fait une proposition de conciliation. Compte tenu des éléments nouveaux présentés, Patrick BASTGEN, représentant le District, a accepté à l'issue de l'audience, la proposition faite. Il a signé le procès-verbal, qui fait office de notification de la décision.

Le Bureau prend acte de cette décision irrévocable.

Il est à noter que cette décision n'est pas tenue d'être partagée avec les instances disciplinaires du District, qui ont déjà joué leur rôle dans ce dossier. Elles restent indépendantes.

Un débat s'ouvre entre les membres du Bureau sur le déroulé de ce dossier, tant sur la forme que sur le fond.

Une lecture est faite du courrier de Jean-Louis GAUDREAU, Président de la Commission d'Appel disciplinaire. Une réponse sera donnée.

Les rencontres avec les commissions disciplinaires seront programmées prochainement.

Le Président conclut par le fait que la procédure de conciliation a été respectée de bout en bout. Chacun a joué son rôle. Il rappelle les valeurs de l'équipe élue du District : loyauté et impartialité, qui s'appliquent également à toutes les commissions du District.

Plus généralement, le bénévolat rappelle l'importance de la communication permanente entre les membres élus du District.

1.2.2- Compétitions

Un débat s'engage entre les membres du Bureau sur le problème des engagements tardifs des équipes de jeunes dans les championnats. Il faut trouver un compromis entre :

- la volonté d'accueillir toutes les nouvelles équipes au titre du développement du football de masse suite notamment à la victoire en Coupe du monde de l'équipe de France. L'évolution sociétale fait que la date d'échéance pour s'engager dans les compétitions ne peut être fixée à la rentrée scolaire. Les clubs ne sont pas prêts en termes d'effectif à cette période.

- les impératifs en termes de délai de la Commission Sportive pour établir les calendriers.

En conclusion, le Bureau souhaite mener une réflexion au niveau régional sur la date de début des compétitions et sur l'établissement des calendriers jeunes et seniors.

2- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Patrick BASTGEN

Le Secrétaire Général informe le Bureau sur le point ci-dessous :

2.1- Licences

- les clubs en infraction avec les dispositions sur les obligations du nombre de licences dirigeants par club ont été informés par la Ligue. Ils ont vu leurs demandes de licence bloquées depuis le 01/11/2018 s'ils ne régularisent pas leur situation.

3- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Fabrice DURAND, Thierry GABUT

Le Trésorier Général informe le Bureau sur le point ci-dessous :

3.1- Fiscalité

- les prélèvements à la source des salaires vont être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019. Le District est dans l'attente de réponse du dispositif Chèque Emploi Associatif de l'URSSAF sur les démarches administratives à effectuer avant cette échéance.

3.2- Amendes

- le club de VILLEPERDUE n'a pas réglé ses sommes dues de juillet 2018 par prélèvement bancaire suite à une deuxième relance.

Le Bureau inflige une amende de 25 € conformément aux tarifs du District.

- le club de TOURS NIMBA n'a pas provisionné son compte suffisamment pour le prélèvement bancaire du 17 septembre lié aux frais d'arbitrage.

Le Bureau inflige une amende de 20 € conformément aux tarifs du District.

- le club de TOURS NIMBA n'a pas provisionné son compte suffisamment pour le prélèvement bancaire du 15 octobre lié aux frais d'arbitrage.

Le Bureau inflige une amende de 20 € conformément aux tarifs du District.

4- TOUR DE TABLE

4.1- Ententes des clubs

Fabrice DURAND informe le Bureau de la demande d'entente (en retard) suivante dans les compétitions jeunes.

Considérant les dispositions de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 3 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
U13		VEIGNE 1, VILLEPERDUE 1	VEIGNE Ent.	7 licenciés à VEIGNE. 2 licenciés à VILLEPERDUE. Avis favorable pour la seconde phase de championnat exclusivement.

4.2- Promotion de l'arbitrage

Gilles MICHAU, membre de la Commission, informe le Bureau qu'une réunion de la Commission départementale de promotion de l'arbitrage se déroulera prochainement.

4.3- Commission sportive

Pierre TERCIER, Président de la Commission, informe que les grèves ou blocages prévus le samedi 17 novembre risquent de perturber le bon déroulement des compétitions ce jour-là. Une discussion s'ensuit au sein du Bureau sur la pertinence d'annuler ou non les matchs prévus ce jour-là.

En conclusion, le Bureau préconise de maintenir les compétitions le 17 novembre sous réserve de recevoir des éléments nouveaux probants sur les blocages connus.

4.4- Labels

Philippe BONNET informe le Bureau que la remise du Label à Montlouis ce 7 novembre s'est bien déroulée. Les élus locaux furent présents. L'assistance fut bonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Patrick BASTGEN

Secrétaire Général

Philippe GALLÉ

Président